

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



12018460

Hinterlegt bei der Kanzlei
des Handelsgerichts EUPEN

10 -01- 2012

iA/
der Greffier

N° d'entreprise : 0411.106.685

Dénomination

(en entier) : **TRUCK CENTER JOST**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 4770 Amel - Born, Kaiserbaracke 2

(adresse complète)

**Objet(s) de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE - CONVERSION DES TITRES -
MODIFICATION DES STATUTS**

D'un procès-verbal dressé par Maître Florence GODIN, notaire suppléant, en remplacement de Maître Bernard SPROTEN, Notaire de résidence à Saint-Vith, en date du trente décembre deux mille onze, il résulte ce qui suit:

I. Considérant la suppression des titres au porteur en vertu de la loi du 14 décembre 2005, l'assemblée générale décide la conversion des titres au porteur en titres nominatifs avec effet immédiat.

A cet effet, les actionnaires remettent leurs titres au président.

L'administrateur délégué procède aussitôt à l'inscription des titres au registre des titres nominatifs constitué à cet effet et, ensuite, à la destruction des titres.

L'assemblée décide que ces registres peuvent être tenus sous la forme électronique en vertu de l'article 463 alinéa 2 du Code des sociétés.

II. L'assemblée générale décide les modifications des statuts suivantes :

-dans l'article 5, les alinéas 3 et suivants jusqu'à la fin de l'article sont abrogés.

-le texte de l'article 10 est remplacé par le texte suivant:

«Tous les titres de la société sont nominatifs. Il sera tenu au siège social un registre pour chaque catégorie de titres nominatifs conformément à l'article 463 du Code des sociétés. Les titulaires de titres pourront prendre connaissance du registre relatif à leurs titres. »

-l'article 27 est abrogé.

III. Suite à la modification des noms de rues et à l'adaptation de la numérotation des bâtiments dans la commune d'Amblève, l'assemblée générale décide de remplacer le texte de l'alinéa premier de l'article 2 des statuts par l'alinéa suivant: „Le siège social de la société est établi à 4770 Amel-Born, Kaiserbaracke 2“.

Pour extrait analytique:

Florence GODIN, Notaire suppléant

Déposé avec les présentes: expédition conforme de l'assemblée générale extraordinaire, procuration, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature